



Lettre ouverte à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône et aux élus du territoire Projet de chaufferie CSR à Istres

Istres, le 27 avril 2026

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les élus,

Les associations locales et citoyens engagés pour la protection de l'environnement et de la santé, vous interpellent publiquement au sujet du projet porté par la multinationale Suez, visant à transformer son centre de tri situé au lieu-dit La Grande Groupède, à Istres, en chaufferie CSR. Avec une capacité annoncée de 200 000 tonnes de déchets par an, ce projet est sans commune mesure avec les besoins locaux, estimés entre 15 000 et 17 000 tonnes. Istres et ses environs s'apprêtent ainsi à devenir un exutoire pour les déchets d'ailleurs, ce qui entraînerait l'arrivée de plusieurs dizaines de camions supplémentaires chaque jour, avec un impact direct sur la qualité de l'air et le cadre de vie des habitants.

Le Golfe de Fos subit déjà les dégâts d'une industrialisation débridée : torchages abusifs et non contrôlés, mises en demeure régulières des industriels pour dépassements de seuil sur des rejets atmosphériques ou aqueux, congestion des axes routiers... Un projet de plus, porteur de nouvelles pollutions, s'apprête pourtant à s'ajouter. Or, les incinérateurs peuvent bénéficier de soixante heures annuelles de dépassement de seuils de pollution, durant lesquelles des rejets atmosphériques peuvent avoir lieu sans aucune mesure ni comptabilisation. Ces dérogations permettent des émissions importantes en toute légalité, dans un contexte où aucune surveillance renforcée n'est prévue pour les polluants non réglementés. C'est le cas notamment les particules ultrafines, pourtant reconnues pour leur dangerosité, de bon nombre de COV et des Pfas, dont les échéances pour les chaufferies CSR sont fixées à avril 2026 pour la première campagne de prélèvements et d'analyses. L'effet cocktail des polluants produits sur site ainsi que l'effet cumulatif avec les autres sources de pollution ne sont pas étudiés et sont pourtant délétères pour la santé humaine.

À ces risques s'ajoute la présence annoncée d'un méthaniseur sur le site. Ce type d'installation est associé à des pollutions de cours d'eau, des nuisances olfactives et des risques industriels accrus : l'Etat a recensé 130 accidents de méthaniseurs entre 1996 et 2020, avec pour conséquences des rejets de matières dangereuses dans l'environnement. Quant à la combustion de déchets à haute valeur énergétique (CSR), elle génère des polluants atmosphériques préoccupants : oxydes d'azote, particules fines, métaux lourds, dioxines et furanes, substances connues pour être des perturbateurs endocriniens à très faible dose, ainsi que pour leurs effets sur la santé, incluant maladies respiratoires, troubles cardiovasculaires et risques accrus de cancers.

L'implantation même de ce projet soulève des inquiétudes. L'analyse des données climatiques sur ces trente dernières années nous indique que les vents dominants dans le secteur d'Istres soufflent majoritairement du nord-nord-ouest à nord-ouest, en direction du couloir d'Istres. Dans cette configuration, les panaches issus de la combustion des déchets pourraient être régulièrement dirigés vers les zones habitées, exposant les riverains à ces polluants atmosphériques. D'autre part, ce projet se situe à proximité d'une base aérienne militaire, zone soumise à des contraintes de sécurité renforcées, ce qui pourrait, à terme, empêcher toute surveillance indépendante. Une telle situation priverait les habitants et les associations d'un droit de regard sur les émissions de l'installation Or, au-delà d'un cadre réglementaire déjà permissif, des incidents sont régulièrement documentés sur des installations CSR en France. L'exemple de Blue Paper à Strasbourg est révélateur : cette usine récente, pourtant présentée comme exemplaire et soutenue par des financements publics, a fait l'objet en 2024 d'une mise en demeure pour dépassement des seuils de dioxines.

L'enquête publique a été lancée sans que la population n'ait été informée par une quelconque phase de concertation préalable. À ce jour, aucune trace des comptes rendus de cette phase n'est accessible, ce qui est inacceptable au regard des impacts sanitaires et environnementaux que pourrait avoir ce type de projet. La gestion des déchets ne peut être imposée sans débat, elle doit être pensée localement, de manière concertée et transparente. Des solutions existent : réduction à la source, réemploi, recyclage. Les déchets ultimes peuvent aujourd'hui être traités par des procédés innovants, comme la fossilisation accélérée, permettant une valorisation complète sous forme de granulats pour le secteur du BTP, tout en réduisant significativement les émissions de gaz à effet de serre. Ces alternatives constituent des options crédibles face à l'incinération et à l'enfouissement.

Parce que ce sujet engage l'avenir de tout un territoire, nous appelons à une mobilisation citoyenne forte contre ce projet ainsi que sa suspension immédiate. Un rendez-vous public est organisé par la mairie d'Istres, le mercredi 29 avril à 18h, à l'auditorium de l'Hôtel de Ville. Nous invitons l'ensemble des habitants à venir s'informer, débattre et faire entendre leur voix à cette occasion et à rejoindre le collectif « Non à l'incinérateur » que nous avons créé.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de nos sincères salutations.

13 signataires :

ADEVIMAP

ADPLGF Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos

Alternatiba Ouest Étang de Berre Martigues

Collectif Air Santé Climat

Collectif Cistude

Collectif Sauvons nos Étangs

CAN Environnement

France Nature Environnement 13

L'Étang Nouveau

Marseille sans CSR

Respire

Imagin'Istres

Dr Patrick Courtin, ancien chef de service de l'unité de réanimation de l'hôpital de Martigues, membre du Conseil Scientifique de l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer